Plan de développement urbain, économique et social du secteur des canaux (PDUES)

(Village Turcot, pôle Gadbois, Saint-Henri, Saint-Paul/Émard, Cabot)

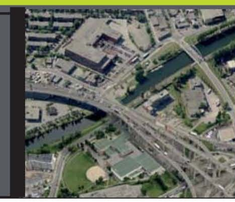

1 - Nature de l'outil

La planification du secteur des canaux fera l'objet d'un ***Plan de développement urbain, économique et social*** (PDUES). Dans le cadre de cette démarche de planification innovante, une place importante sera accordée à la participation citoyenne.

2 - Le territoire

Localisé stratégiquement au pied du Centre hospitalier universitaire de santé McGill et de la falaise Saint-Jacques, le territoire, d'une superficie de 2,3 km2 (*en excluant MTQ, voies ferrées, Parcs Canada : 1,6 km2*), se trouve au cœur de l'arrondissement, entre le quartier Saint-Henri, le secteur Cabot et la partie nord de Saint-Paul-Émard. Traversé par le canal de Lachine et la partie est du canal de l'aqueduc, il se trouve par ailleurs délimité de part et d'autre par les arrondissements Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et Verdun.

En comparaison, la superficie du PPU Griffintown est de 0,86 km2, et celle du PDUES Outremont de 0,8 km2. Le territoire est l'un des segments majeurs et stratégiques du parcours d'entrée de ville. On y trouve un secteur faisant l'objet d'une opération de revitalisation urbaine intégrée (RUI - Opération Galt).

3 - Les principaux éléments de la démarche

La démarche impliquera les acteurs du secteur d'intervention, de l'arrondissement et de la collectivité montréalaise concernés. Elle tiendra compte des orientations, encadrements et stratégies de l'arrondissement et de la Ville de Montréal (*ex. Stratégie d'inclusion de logements abordables, Plan directeur des parcs et espaces verts, Plan de transport, etc.*).

La démarche mènera à un énoncé de la problématique et de vision, desquels en découleront les orientations d'aménagement, l'identification des interventions et des investissements, ainsi que des modifications à apporter aux outils de planification et de contrôle du territoire (*plan d'urbanisme, réglementation, etc.*). En vue de s'assurer d'une démarche participative, les citoyens et acteurs concernés seront impliqués tout au long du processus. Une fois complété, le ***Plan de développement urbain, économique et social*** (PDUES) sera soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour des fins de consultation publique.

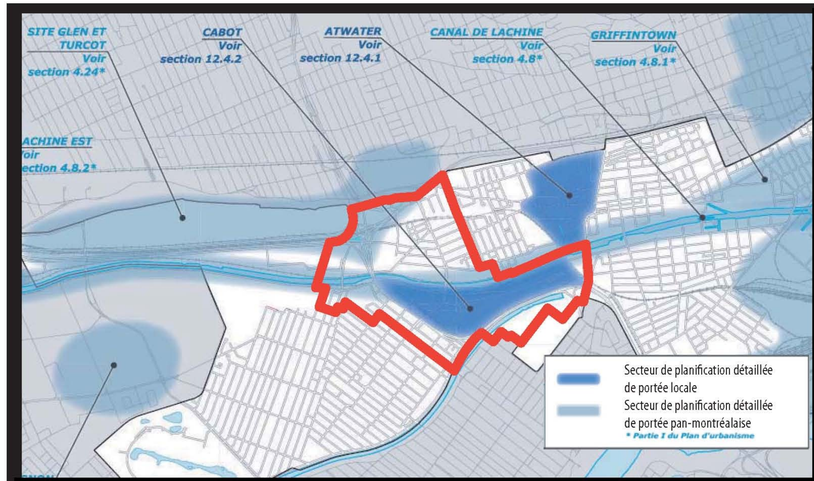

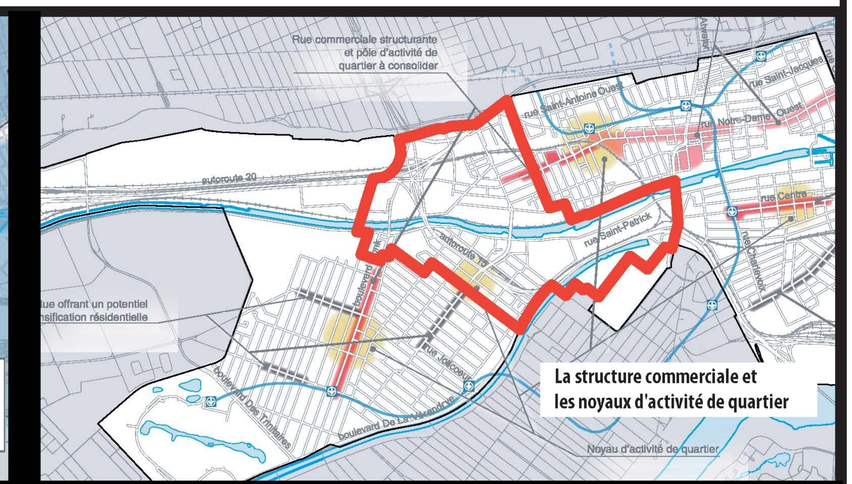

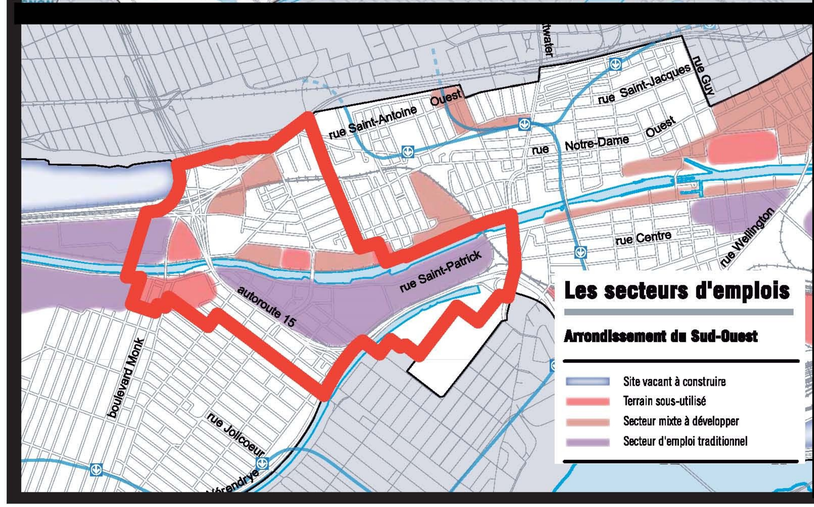

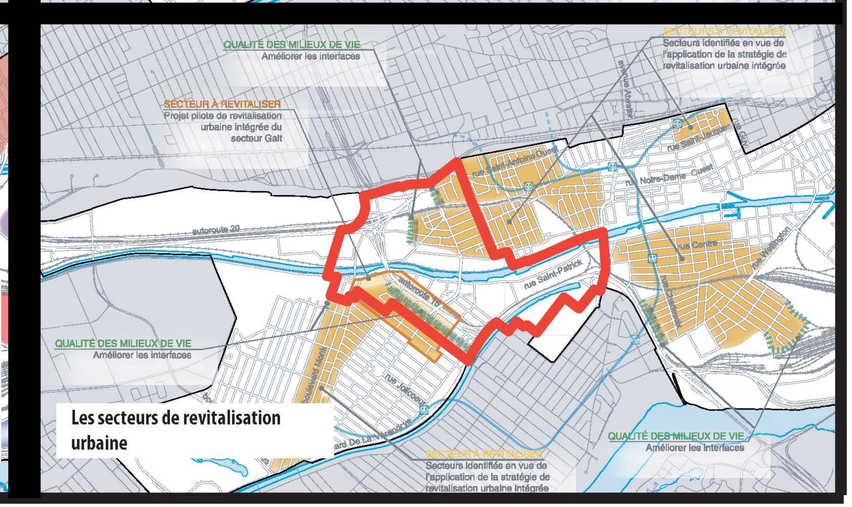

4 - Les orientations préliminaires

- Optimiser l'utilisation du sol ;
- Améliorer les liens entre les quartiers, qu'ils soient déjà établis ou futurs ;
- Améliorer les interfaces entre les quartiers et les infrastructures urbaines (*échangeur, canaux, etc.*) ;
- Consolider et revitaliser les secteurs d'emplois ;
- Dynamiser et consolider les artères commerciales ;
- Assurer l'accessibilité à la cour Turcot et à la falaise Saint-Jacques ;
- Tirer partie de la présence du Centre hospitalier dans le respect des populations en place.

5 - Les interventions types qui pourraient découler d'un plan d'action

- Création et aménagement de parcs, espaces verts, allées ou sentiers, etc. ;
- Réaménagement du domaine public (*trottoir, mobilier urbain, plantation, etc.*) aux endroits stratégiques ;
- Création de logements sociaux et communautaires ;
- Soutien au développement social et économique (*secteur industriel et commercial*) ;
- Mise en valeur du pôle Gadbois ;
- Interventions portant sur le franchissement des canaux ;
- Relocalisation stratégique d'entreprises ;
- Mise en valeur des plans d'eau ;
- Décontamination ;
- Révision des programmes municipaux pour les adapter aux objectifs du PDUES ;
- Mesure d'atténuation des nuisances (*ex. talus le long de la voie ferrée*).